

©Shutterstock.com



UVGERMI®

ULTRAVIOLETS DE HAUTE TECHNOLOGIE

*Le spécialiste du traitement microbiologique
des surfaces grâce aux ultraviolets.*

● ○ ● FABRICATION FRANÇAISE

BALADEUSE UVGERMI BAL 2Z60

INSTRUCTIONS DE SERVICE



CONSTRUCTEUR : UVGERMI Z.A. de la Nau 19240 Saint Viance - France
Tél. 05.55.88.18.88 ; Fax : 05.55.88.18.16 ; E-mail : contact@uvgermi.fr

www.uvgermi.fr

SOMMAIRE

1. CONSIGNES DE SÉCURITÉ	3
2. DOMAINE D'UTILISATION	3
3. CONCEPTION	3
3.1 Structure	3
3.2 Lampe	3
4. DESCRIPTION GENERALE	4
4.1 Vue d'ensemble et dimensions	4
4.2 Type de lampe UV	4
4.3 Caractéristiques techniques	4
5. BRANCHEMENT ELECTRIQUE.....	4
6. FONCTIONNEMENT.....	5
7. MAINTENANCE PREVENTIVE ET MAINTENANCE CORRECTIVE.....	6
7.1 MAINTENANCE PREVENTIVE	6
7.2 MAINTENANCE CORRECTIVE : remplacement de la lampe UV	7
8. INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT.....	9
9. LISTE DES PIÈCES DE RECHANGE.....	9
10. GARANTIE	10
11. RECYCLAGE.....	11

1. CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Dans cette notice, les paragraphes relatifs à la sécurité devant faire l'objet d'une grande attention de votre part sont matérialisés par le symbole **DANGER** ou les termes **ATTENTION !** et **Avertissement** :



Mise en garde contre un risque d'accidents corporels graves.

ATTENTION !

Risque pouvant entraîner des dégâts ou un mauvais fonctionnement de l'appareil.

Avertissement

Informations importantes relatives à la réglementation ou à des dispositions à respecter.

Les yeux et la peau exposés aux rayons UV directs ou indirects, même de courte durée, peuvent subir des dommages importants. Toujours éteindre les lampes UV lors des différentes manipulations d'entretien. Si vous devez contrôler les lampes UV en fonctionnement, portez un masque de protection intégral et des gants de protection.



Avant toute utilisation, revêtir l'ensemble des équipements de protection individuelle indispensables à l'utilisation d'une source de lumière UVc partiellement ouverte.

L'opérateur qui utilise la baladeuse UV ne doit pas avoir de partie du corps découverte afin d'éviter toute exposition des yeux et de la peau aux rayonnements UVc.



Les yeux et le visage doivent être protégés par une visière intégrale conforme à la norme EN 166 – 2C 1.2 (Protection contre les rayonnements UV).



Les mains doivent être protégées par des gants selon la norme EN 407 (résistance à la chaleur de contact niveau 1). L'opérateur doit porter des vêtements avec des manches longues.



VISIÈRE INTÉGRALE • VÊTEMENTS DE PROTECTION • GANTS
OBLIGATOIRES

2. DOMAINE D'UTILISATION

La baladeuse GERMI BAL 2Z60 est un appareil portable dédié à la décontamination des surfaces sèches et inertes. La baladeuse GERMI BAL 2Z60 doit uniquement être utilisée aux fins auxquelles elle est prévue.

3. CONCEPTION

3.1 Structure

L'appareil est réalisé en aluminium anodisé.

Le boîtier de mise sous tension est intégré à l'appareil.

3.2 Lampe

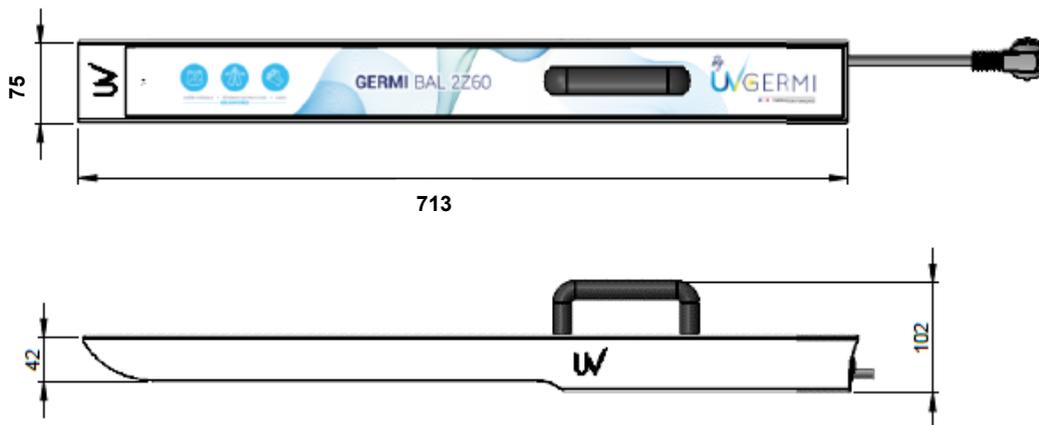
Puissance électrique : 60 W

Puissance germicide : 19 W

Durée de vie de la lampe : 1 an

4. DESCRIPTION GENERALE

4.1 Vue d'ensemble et dimensions



Les dimensions hors-tout de l'appareil sont les suivantes :

- Longueur : 705 mm
- Largeur : 72 mm
- Hauteur : 48 mm

Masse de l'appareil : 1.7 kg

4.2 Type de lampe UV

- Réf UVGERMI : 14000134;
- Connectique : 4 pins – céramique ;
- Émetteur UV à vapeur de mercure basse pression (non générateur d'ozone) ;
- Durée de vie de la lampe UV : 1 an ;
- Perte en flux lumineux à 254 nm : 20 % à 9000 heures.

4.3 Caractéristiques techniques

PUISSANCE ELECTRIQUE :

- Alimentation : 230V Monophasé, 0.3 A, 50Hz
- Puissance maxi : 69 W

ALLUMAGE DE LA LAMPE :

- Interrupteur avec voyant lumineux activé lorsque la lampe est sous tension.

5. BRANCHEMENT ELECTRIQUE

La baladeuse de décontamination dispose d'un câble d'alimentation avec prise monophasée 230 V (2 pôles + terre).

L'appareil se raccorde donc comme un appareil électroménager classique.

La ligne sur laquelle la prise est raccordée doit être protégée par un disjoncteur différentiel 16A 30 mA.

6. FONCTIONNEMENT

Etape 1 :



Avant toute utilisation, revêtir l'ensemble des équipements de protection individuelle indispensables à l'utilisation d'une source de lumière UVc partiellement ouverte.



L'opérateur qui utilise la baladeuse UV ne doit pas avoir de partie du corps découverte afin d'éviter toute exposition des yeux et de la peau aux rayonnements UVc.



Les yeux et le visage doivent être protégés par une visière intégrale conforme à la norme EN 166 – 2C 1.2 (Protection contre les rayonnements UV).

Les mains doivent être protégées par des gants selon la norme EN 407 (résistance à la chaleur de contact niveau 1). L'opérateur doit porter des vêtements avec des manches longues.



VISIÈRE INTÉGRALE • VÊTEMENTS DE PROTECTION • GANTS
OBLIGATOIRES

Etape 2 : Orientez la baladeuse parallèlement à la surface à décontaminer, avec le côté lampe dirigé vers la surface.

Etape 3 : Branchez et allumez l'appareil

Etape 4 : Tenir l'appareil en vis-à-vis de la section de surface à décontaminer en respectant les temps d'exposition requis. Ces temps dépendent de la distance séparant la lampe de la surface et du taux d'abattement désiré. Seule la partie de la surface sur laquelle on voit des rayons UV est traitée.

A titre d'exemple, le tableau ci-dessous donne pour différentes distances à la surface et plusieurs niveaux d'abattement, les durées d'exposition à respecter pour éliminer le **Corona virus SRAS (souche apparue en Asie en 2002)**. Ces temps ont été déterminés à partir des informations disponibles dans la bibliographie.

Niveau d'abattement souhaité	Dose UVc (mJ/cm ²)	Durées d'exposition (s)			
		Lampe contre la surface	Lampe à 5 cm de la surface	Lampe à 10 cm de la surface	Lampe à 20 cm de la surface
90 %	24	2	4	7	12
99 %	48	3	8	14	24
99.9 %	72	5	12	21	36

Niveau d'abattement souhaité	Dose UVc (mJ/cm ²)	Durées d'exposition (s)			
		Lampe à 40 cm de la surface (1)	Lampe à 50 cm de la surface (1)	Lampe à 75 cm de la surface (2)	Lampe à 100 cm de la surface (2)
90 %	24	30	40	100	150
99 %	48	60	80	200	300
99.9 %	72	90	120	300	450

(1): avec une largeur du faisceau maximum de 30 cm

(2): avec une largeur du faisceau maximum de 40 cm

Etape 5 : Décalez la lampe sur une autre partie de la surface à traiter et recommencer l'étape 4 jusqu'à couvrir l'ensemble de la surface.

7. MAINTENANCE PREVENTIVE ET MAINTENANCE CORRECTIVE



L'appareil doit être mis hors tension avant d'effectuer des travaux d'entretien.



7.1 MAINTENANCE PREVENTIVE

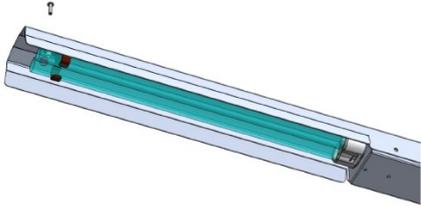
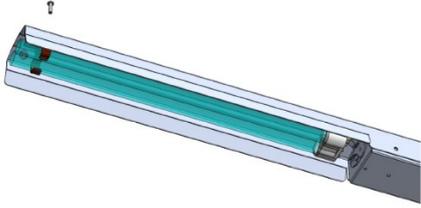
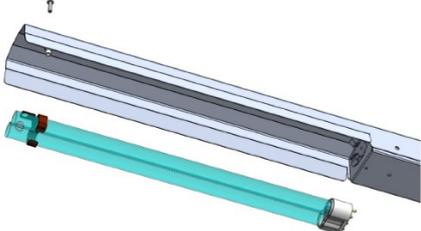
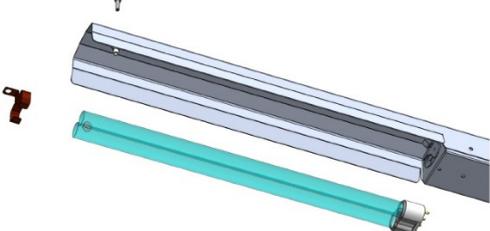
Des pertes de rayonnement se produisent lorsque des dépôts apparaissent sur la lampe UV. Ces dépôts peuvent être créés par la présence de poussières ou par des manipulations de la lampe sans gants de protection.

Pour maintenir propre la lampe, il est préconisé de la nettoyer régulièrement avec un chiffon doux légèrement imbibé d'alcool.

7.2 MAINTENANCE CORRECTIVE : remplacement de la lampe UV

Des pertes d'efficacité se produisent lorsque la lampe UV est en fin de vie soit au bout d'un an de fonctionnement. Vous devez changer la lampe même si elle fonctionne encore.

Changement de la lampe

 <p>ATTENTION !! Avant toute intervention sur l'appareil, veillez à ce qu'il soit hors tension BE CAREFULL !! Before any intervention on the steriliser disconnect it from the main power supply</p>	<p>Ne pas mettre les doigts sur le quartz de lampe, utilisez les gants fournis avec l'appareil.</p>
<p>1 - Dévissez le support de la lampe</p>	
<p>2 - Déconnectez la lampe</p>	
<p>3 - Enlevez le support de la lampe</p>	
<p>4 - La lampe doit être rapportée dans les bacs de recyclage</p>	

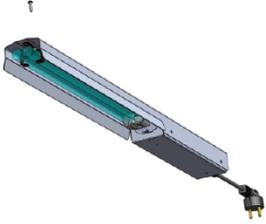
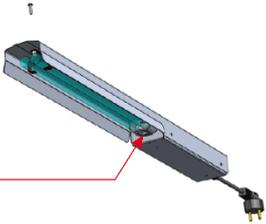
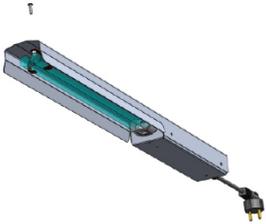
Avertissement

Lors du remplacement de la lampe UV, veillez à ne pas mettre les doigts sur celle-ci. Un nettoyage de la lampe UV avec de l'alcool permettra d'éliminer les éventuelles traces de transpiration de doigts.

Note : Une lampe UV défectueuse doit être évacuée conformément à la réglementation en vigueur. Elle ne doit pas être évacuée en même temps que les déchets domestiques ou industriels (la lampe UV contient des parts de mercure).

UVGERMI dispose d'une filière de recyclage et nous acceptons de recevoir vos lampes usagées dans un emballage approprié et sur lequel est indiqué la nature défectueuse des lampes.

Remontage de la lampe

<p>1 - Positionnez le support sur la lampe</p>	
<p>2 - Positionnez la lampe sur le connecteur</p>	
<p>3 - Glisser la lampe vers le connecteur et connectez la lampe</p>	<p>Connecteur lampe</p> 
<p>4 - Fixez la pièce de maintien de la lampe</p>	
<p>5 - L'appareil est prêt à fonctionner</p>	

8. INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT



L'appareil doit être mis hors tension avant d'effectuer des travaux d'entretien.

PANNE	CAUSES POSSIBLES	SOLUTIONS
La lampe ne s'allume pas	1- La lampe n'est pas alimentée. 2- La lampe est mal connectée. 3- La lampe est hors-service 4- Autres.	1- Vérifiez la connexion électrique au secteur 2- Débrancher / rebrancher la lampe. 3- Remplacer la lampe UV. (Voir chapitre "Remplacement de la lampe UV"). 4- Contactez le service après-vente UVGERMI

9. LISTE DES PIÈCES DE RECHANGE

Liste des pièces	Quantité	Référence UVGERMI
Lampe 60 W	1	14000134

10. GARANTIE

La garantie de la baladeuse UV BAL 2Z60 s'exerce dans les conditions suivantes :

Enveloppe externe :

- 5 ans (matériaux) sauf dans les cas d'utilisation dans un milieu ou une ambiance très corrosive.

Exclusions de garantie :

- Dégâts occasionnés par une manutention après transport et livraison, un opérateur ou une autre personne tierce non affiliée à UVGERMI ;
- Le non-respect des consignes d'utilisation et de maintenance ;

Électrique :

- 2 ans pour l'ensemble des composants électriques à l'exception de la lampe UV (< 9000 h).

Exclusions de garantie :

- Les composants électriques ne sont pas garantis contre les surtensions et les sinistres de foudre ;
- Modifications et ajouts de composants ;
- Utilisation de pièces détachées qui ne sont pas d'origine UVGERMI ;
- Non-respect des consignes d'utilisation et de maintenance ;

Avertissement

En cas d'utilisation de pièces autres que celles préconisées par UVGERMI, notamment pour les consommables que sont les lampes UV, les performances de l'appareil ne pourront plus être garanties.

Les lampes UV ne sont pas garanties contre la casse.

Les pièces défectueuses devront être renvoyées en précisant le type et le numéro de série de l'appareil à la société UVGERMI qui procédera à un échange après expertise technique.

- Les frais d'expédition seront partagés entre le revendeur et la société UVGERMI.
- La garantie prend effet à la date de facturation.
- La main d'œuvre de remplacement n'est pas prise sous garantie.
- En cas de non-respect de la notice d'utilisation, la responsabilité de la société UVGERMI ne saurait être engagée et les garanties ne pourraient être mises en œuvre

11. RECYCLAGE

Une lampe UV défectueuse doit être évacuée conformément à la réglementation en vigueur. Elle ne doit pas être évacuée en même temps que les déchets domestiques ou industriels (la lampe UV contient des parts de mercure).

Vous pouvez la retourner au fabricant (ou au vendeur), la déposer en déchèterie ou contacter la ste Éco-système.

Nos appareils sont conçus pour durer, mais lorsqu'ils sont considérés hors-service, ils peuvent être démontés et leurs composants recyclés.

Pour la reprise de ces équipements électriques et électroniques professionnels en fin de vie, merci de vous conformer à la réglementation locale en vigueur.





UVGERMI[®]
ULTRAVIOLETS DE HAUTE TECHNOLOGIE

*Le spécialiste du traitement microbiologique
des surfaces grâce aux ultraviolets.*

● ○ ● FABRICATION FRANÇAISE

CONSTRUCTEUR : UVGERMI Z.A. de la Nau 19240 Saint Viance - France
Tél. 05.55.88.18.88 ; Fax : 05.55.88.18.16 ; E-mail : contact@uvgermi.fr